SM le Roi s'enquiert du programme prioritaire de développement intégré des communes rurales des provinces du Nord

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-03-2010 00:20:36

SM le Roi Mohammed VI s'est enquis, mercredi dans la Commune rurale Bab Taza (province de Chefchaouen), du programme prioritaire de développement intégré des communes rurales des provinces du Nord (2009-2011), doté d'une enveloppe budgétaire de près de 1,039 milliard de DH.

Le Souverain a suivi, à cette occasion, des explications sur ce programme qui profite à 934.996 habitants, répartie sur 94 communes rurales relevant de cinq provinces (Al Hoceima, Chefchaouen, Taounate, Tétouan, Larache).

Fondé sur une approche globale de développement intégré, le programme prioritaire de développement intégré des communes rurales des provinces du Nord prévoit la mise en oeuvre de 658 projets, fruit de la convergence des efforts de dix départements gouvernementaux.

Ce programme, dont la réalisation s'étendant sur une période de deux ans, a été élaboré sur la base d'une approche participative en intégrant des coordinateurs locaux à raison d'un coordinateur pour chaque commune bénéficiaire.

Supervisé par l'Agence de promotion et de développement des provinces et préfectures du Nord du Royaume, le programme s'articule autour de quatre principaux axes relatifs aux infrastructures, au désenclavement des populations locales, au développement social, à la promotion des activités génératrices de revenus et à la protection de l'environnement.

Le premier axe porte sur l'équipement et le transport (acquisition de logements et d'engins de travaux publics, construction de 94 km de routes et aménagement de 84 autres), l'électrification et l'approvisionnement en eau potable (raccordement au réseau électrique de 6.693 maisons, approvisionnement en eau potable de 49.000 personnes), l'éclairage public de 12 centres ruraux, l'habitat et l'urbanisme (réhabilitation de 27 centres communaux et construction de logements sociaux) et les eaux et forêts (construction de 762 km de routes forestières).

Le deuxième axe relatif au développement social et humain concerne les secteurs de la santé (acquisition de 22 ambulances, de 21 unités médicales mobiles et de 19 appareils d'échographie,

équipement de 13 laboratoires, construction de 19 logements de fonction), de l'éducation (acquisition de 32 minibus de transport scolaire, réhabilitation de 30 écoles primaires, construction de 45 établissements dont une maison pour femmes, un centre d'éducation et de formation, des Maisons d'étudiants et un centre polyvalent), de la jeunesse et des sports (construction de 22 structures sportives), et l'emploi (réalisation de 3 programmes de formation professionnelle).

Visant la promotion des activités génératrices de revenus, le troisième axe porte sur les secteurs d'agriculture (plantation de 10.146 Ha en arbres fruitiers, réalisation de 16 unités de trituration d'olives et de deux unités de collecte et de transformation de lait, et distribution de 1977 têtes de bétail), de la pêche maritime (acquisition de 3 camions de transport de poissons, de 90 moteurs hors-bord et équipement de 3 unités pour la commercialisation des produits de pêche), du tourisme rural (réhabilitation de 11 structures dédiées au tourisme rural), des eaux et forêts (construction de trois unités pour la valorisation des champignons, du caroube, et des noisettes).

Quant au quatrième axe, il porte sur la protection de l'environnement (réalisation de 132 points d'eau et aménagement d'une Chaâba) et la valorisation du domaine forestier (plantation de 9.960 Ha, redressement des cours d'eau et protection de 102.706 Ha du domaine forestier).

Contribuent au financement de ce programme, le ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime (220,5 MDH), la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur (180 MDH), le Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification (145,3 MDH), le ministère de l'Equipement et des transports (144,9 MDH), le ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace (120 MDH), l'ONE (95 MDH), le secrétariat d'Etat chargé de l'eau et de l'environnement (50 MDH), l'ONEP (50 MDH), l'agence de promotion et de développement des provinces et préfectures du nord (30 MDH), l'OFPPT (3,5 MDH).

SM le Roi s'est enquis, par la même occasion, du programme prioritaire de développement intégré des communes rurales des provinces de Chefchaouen et Ouazzane, d'un coût global de 188,8 MDH.

Ce programme, qui bénéficiera à 260.000 personnes réparties sur 19 communes rurales, vise l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers notamment la création d'activités génératrices de revenus, le désenclavement des habitants, le renforcement du niveau des prestations scolaires et sanitaires, l'approvisionnement des populations en eau potable, la préservation des potentialités agricoles de la région.

SM le Roi s'est enquis également du programme de développement intégré de l'arboriculture fruitière dans la province de Chefchaouen au titre de l'année 2010.

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre du second pilier du "Plan Maroc Vert", comporte dix projets d'un coût global de 61,34 MDH. Financés par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social (28,12 MDH) et le budget général de l'Etat (33,22 MDH), ces projets porteront sur quelque 2.432 ha et bénéficieront à 3.300 agriculteurs répartis sur 15 communes rurales.

Ces projets sont orientés vers le développement des superficies dédiées à l'oliveraie (2.180 Ha), à la viniculture (112 Ha) et à l'arboriculture fruitière (140 Ha).

Outre la plantation de 2.432 ha en arbres fruitiers (44,02 MDH), le programme prévoit, au titre de 2010, l'équipement de 160 ha (4,12 MDH), la création de quatre unités de production de l'huile d'olive d'une capacité annuelle de 1.800 tonnes chacune (9,6 MDH), l'appui et l'encadrement de 35 coopératives agricoles (3,6 MDH).

Le programme de développement intégré de l'arboriculture fruitière dans la province de Chefchaouen ambitionne d'assurer une production additionnelle de 10.000 tonnes d'olives, 900 tonnes de raisins, 1.600 tonnes de produits fruitiers, avec la création de 500 emplois stables.

SM le Roi a procédé, par la même occasion, à la remise d'un lot équipements et de matériel (ambulances, unités médicales mobiles, moteurs hors-bord, mini-bus de transport scolaire, engins de travaux publics), acquis dans le cadre du programme prioritaire de développement intégré des communes rurales des provinces du Nord 2009-2011.
MAPF